



## UNE PRISE EN CHARGE COMPLÈTE DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES LIÉS AU HANDICAP OU À DES PROBLÈMES DE SANTÉ

Le programme Erasmus + prévoit une prise en charge particulière incluant les coûts additionnels concernant directement les participants handicapés et les personnes qui les accompagnent. Le programme prévoit également des financements supplémentaires pour permettre aux participants concernés d'avoir accès à des soutiens techniques et pédagogiques adaptés. L'intégralité des frais directement liés au handicap du participant et le cas échéant d'un accompagnateur est prise en charge par le programme, y compris les frais de voyage et de subsistance des accompagnants.

**HANDICAP** (les participants ayant des besoins particuliers) : personnes présentant un handicap mental (intellectuel, cognitif, ou trouble de l'apprentissage), physique, sensoriel, ou autre

**PROBLÈMES DE SANTÉ** : personnes souffrant de problèmes de santé chroniques, de maladies graves ou de pathologies psychiatriques.

